

Charles de Croisset :

« Le patrimoine signifie quelque chose par rapport à l'essence de la France »

« *Préservez aujourd'hui l'avenir* », clame haut et fort la Fondation du patrimoine. Charles de Croisset, son président, nous explique sa philosophie et son fonctionnement. Commandeur de la Légion d'honneur, il a longtemps présidé la banque française CCF. Il est aujourd'hui conseiller de Goldman Sachs International.

Quelle est la vocation de la Fondation du patrimoine ?

Conscientiser nos concitoyens à l'importance de leur patrimoine de proximité, dont ils doivent s'occuper eux-mêmes. Car l'État et les collectivités locales ne peuvent pas tout faire !

La Fondation du patrimoine reprend sur son site l'expression de Maeterlinck pour définir le patrimoine comme le « trésor des humbles », mais qu'englobe cette définition ?

Nous la voulons très large : elle englobe les bâtiments d'habitations et ceux utilitaires, comme une ancienne usine, mais aussi les véhicules, les jardins, les espaces naturels et même les races animales, majoritairement des races domestiques menacées de disparition, citons la poule noire du Berry, le mouton Avranchin ou la vache Maraîchine. C'est l'avantage d'être indépendant : nous pouvons avoir une vision très large du patrimoine. Nous nous attelons d'ailleurs bientôt aux arbres, notamment aux superbes alignements, une particularité française que nous devons protéger. Sans oublier les arbres remarquables qui ornent les places de nos villages et pour lesquels nous allons passer une convention avec A.R.B.R.E.S., une association qui les défend.

Mais où s'arrête la patrimonialisation des choses ?

Elle ne s'arrête pas ! Bien sûr, il faut avoir un peu de discernement, tout n'a pas vocation à être préservé. Mais historiquement, nous avons une vision inégalitaire en France : nous nous concentrons sur une chose, alors que d'autres pays sont plus sensibles à l'ensemble. L'Allemagne porte une grande attention à son patrimoine utilitaire par exemple, tandis que les Anglais sont plus sensibles à leurs paysages. En France, il y a 15 000 bâtiments inscrits sur la liste des Monuments historiques dont les deux tiers sont publics. Alors, certes, le château de Versailles ou la cathédrale de Chartres sont importants, mais autour d'eux, ce n'est pas le désert ! Le patrimoine, ce n'est pas seulement les lieux où se promenaient les grands de ce monde. Les maisons de ferme en Picardie, construites en torchis, ont un caractère patrimonial évident... et pourtant cette idée est loin d'être admise ! Je dirais qu'est patrimonial ce qui a une qualité suffisante pour signifier quelque chose par rapport à l'essence de la France, un lieu de présence et de permanence.

Vous œuvrez donc pour transmettre aux générations futures des lieux qui symbolisent quelque chose ?

Bien sûr, si nous restaurons le patrimoine c'est pour l'avenir, mais cela présente également certains avantages pour le présent. Car le patrimoine, c'est de l'emploi. Nous lançons plus de 2 000 chantiers chaque année : ce sont des milliers d'emplois créés, non délocalisables et de qualité. Nous avons d'ailleurs créés en 2011 un fonds national pour l'insertion professionnelle avec un budget annuel de 900 000 euros. Cela correspond à une trentaine de chantiers d'insertion professionnelle correspondants à notre vocation et que nous aidons.



Biche-en-mer.



Charles de Croisset, président de la Fondation du patrimoine, ne ressent pas les effets de la crise sur les dons. Les Français donnent volontiers pour défendre leur patrimoine.

Quels sont vos moyens d'actions à la Fondation du patrimoine ?

Nous avons deux outils indispensables. D'abord un label que nous pouvons donner aux propriétaires de bâtiments privés visibles de la voie publique (NDLR : voir encadré). Nous en attribuons 1 200 par an. Ensuite, nous lançons 800 souscriptions publiques, sans publicité, ni campagne marketing, mais simplement grâce à la présence sur le terrain de nos 500 bénévoles et 60 salariés. Nous remettons également une quinzaine de prix par an, qui permettent de mettre en valeur des actions en faveur du patrimoine, de conscientiser et d'informer.

Comment décidez-vous du lancement d'une souscription publique ?

Tout part des régions, nous sommes décentralisés ! Chaque délégation gère ses projets sans que nous n'imposions des critères fermés et définitifs. Des architectes des bâtiments de France sont ensuite régulièrement consultés pour les composantes techniques et patrimoniales, esthétiques et techniques. Ce n'est donc pas à Paris que se décident les projets. Par exemple, 75 % de nos interventions en faveur des projets publics vont à la sauvegarde du patrimoine religieux. Ce n'est pas un choix de notre part, mais les gens, avant toute chose, veulent préserver leurs églises.

Quel est votre bilan depuis votre création en 1996 ? Quelles sont vos perspectives ?

Nous avons réussi à atteindre une vraie notoriété. Avons-nous pour autant réussi à faire évoluer les mentalités, notre but initial ? Peut-être. Les Français sont fiers et arrogants en pensant à leur patrimoine dans sa globalité, mais difficiles à sensibiliser au cas par cas. Sans doute avons-nous aussi un problème d'éducation, nous conceptualisons le patrimoine de façon très littéraire, pas assez visuelle, pas assez pratique. En ce qui concerne nos projets, nous voulons développer le mécénat à tous les échelons. Nous fondons en ce moment des clubs de mécènes régionaux, regroupant des entreprises locales qui vont œuvrer dans leur région pour la Fondation du patrimoine, s'investir dans leur environnement. C'est

d'ailleurs dans notre ADN, nos fondateurs ont été nos premiers mécènes.*

Ressentez-vous les effets de la crise sur les dons ?

Elle ne se voit pas dans nos chiffres. Alors que le don moyen en France s'élève à 50 €, nous récoltons plutôt 200 € en moyenne. Il y a une dimension affective évidente dans ces dons destinés à des lieux du quotidien, « rien de moins que notre quotidien » pourrait-on dire. En ce qui concerne les projets dans leur globalité, la Fondation du patrimoine joue un rôle de levier en convainquant d'autres acteurs. Sur la trentaine de millions d'euros annuels que nous injectons dans des projets, nous avons un effet de levier de 230 millions d'euros de travaux effectués : nous rassemblons d'autres sources financières.

Et pourquoi, vous, personnellement, avec votre vie professionnelle si chargée, présidez-vous la Fondation du patrimoine ?

Si ça ne m'intéressait pas, je ne serais pas là. Et puis il faut bien faire quelque chose pour son pays aussi. Quand on est jeune, on est pris par d'autres choses, puis en vieillissant... Au fond, vous voulez surtout savoir qui sont nos bénévoles. Ce sont des retraités. Et c'est pour cela que nous sommes une institution d'avenir, car il faut faire travailler d'une manière ou d'une autre les jeunes retraités qui sont dynamiques et intéressés par le patrimoine. ●

Mathilde Thibaud



Corps de ferme et pigeonnier à Champlay dans l'Yonne.

La Fondation du patrimoine permet :

- **d'obtenir un label.** Sous conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de restauration sur l'extérieur d'édifices visibles de la voie publique. Attention, ce n'est pas une niche fiscale car on ne peut pas revendre une maison labellisée avant 15 ans. La Fondation du patrimoine est la seule à pouvoir octroyer ce label.
- **de faire des dons et d'obtenir des avantages fiscaux.** Pour ses souscriptions publiques, la Fondation propose à ses donateurs de devenir mécène d'un projet qui leur tient à cœur. Chaque don permet d'obtenir des déductions fiscales : au titre de l'impôt sur le revenu, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. La loi permet également une réduction de l'ISF égale à 75 % des versements effectués au profit des fondations reconnues d'utilité publique dans la limite de 50 000 €. Enfin, les dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. La Fondation du patrimoine est également habilitée à recevoir des donations temporaires d'usufruit et des legs. À noter que 97 % du montant du don est affecté au projet choisi, les frais de gestion ne s'élevant qu'à 3 %.

* Privée, la Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret l'année suivante. Ses membres fondateurs ont été ses premiers mécènes et ils siègent tous au conseil d'administration. Ce sont Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fimalac S.A., Fédération française du bâtiment, Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell et Vivendi. L'État est représenté mais n'a pas de droit de vote.